



Procès-Verbal n°9 Commission Régionale de l'Arbitrage Section Lois du jeu

Réunion du jeudi 17 avril 2025

Présidence : MROZEK Sébastien ;

Membres présents : BEQUIGNAT Daniel – DONZEL Frédéric – DA CRUZ Manuel

Membres excusés : GRATIAN Julien – OUNOUGH I Mourad – ROUX Luc

Ordre du jour

- Examen des réserves techniques n°12, 13, 14 et 15.

1. Examen réserve technique n°12

Réserve technique déposée par le club de ROANNAIS FOOT 42, après la fin du match, lors de la rencontre Séniors R3 poule D, ROANNAIS FOOT 42 - FC PONTCHARRA ST LOUP, du 15 mars 2025 (**PV12 a, joint en annexe**).

2. Examen réserve technique n°13

Réserve technique déposée par le club de l'US MONISTROL, lors de la rencontre U20 R2, RC VICHY - US MONISTROL, du 30 mars 2025 (**PV13 b, joint en annexe**).

3. Examen réserve technique n°14

Réserve technique déposée par le club de FC SEYSSINS, à la 55^{ème} minute de jeu, lors de la rencontre U15 R1 poule B, THONON EVIAN GD GENEVE FC - FC SEYSSINS, du 16 mars 2025 (**PV14 a, joint en annexe**).

4. Examen réserve technique n°14

Appel du club de THOISSEY ESVS d'une décision de la Commission départementale de l'arbitrage du District de l'Ain prise le 18 mars 2025, relative à la rencontre THOISSEY ESVS - OLYMPIQUE BUYATIN, Séniors D3 Poule C, ayant donné match à rejouer (**PV15 a, joint en annexe**).

5. Approche pédagogique suite à l'étude de précédentes réserves techniques

« De l'Esprit des Lois » : l'arbitrage du football à la lumière de l'équité

« De l'Esprit des Lois » fait immédiatement référence à l'œuvre emblématique de Montesquieu. Quel lien avec le football me direz-vous ? Pourtant, à bien regarder, il existe, entre cette référence des Lumières et notre sport, un écho tout particulier qui pourrait presque se résumer à deux mots clés : Justice et Equilibre.

A travers ces lignes, nous souhaitons dépasser l'approche habituelle et simpliste qui réduit notre discipline à un terrain où s'affrontent (pacifiquement) deux équipes de 11 joueurs qui, parfois, doivent se conformer aux décisions, souvent « source de désordre » pour certains, d'un arbitre.

A travers ces lignes, je souhaite, également, dépasser l'interprétation traditionnelle qui réduit les Lois du Jeu à de simples prescriptions techniques.

En effet, au cours de ce mois, deux dossiers ont attiré l'attention de la Section, mettant en évidence les imperfections des Lois du jeu en vigueur et la complexité pour le corps arbitral de répondre favorablement aux intentions de l'International Football Association Board. Ces deux situations illustrent parfaitement la difficulté à concilier LA LETTRE et L'ESPRIT dont tout le paradoxe est contenu dans de simples petites phrases, apparemment sans grande importance, qui se noient parmi les 223 pages du Guide universel des Lois du jeu de l'instance qui gère le football mondial.

Philosophie de l'arbitrage moderne : entre intelligence et émotion !

Au football, plus que dans d'autres sport, l'arbitre se distingue en tant qu'acteur central et paradoxal. Il a reçu délégation de l'autorité nécessaire pour remplir sa mission, mais il demeure continuellement exposé aux critiques acerbes, aux passions débridées et aux diverses interprétations partiales. Loin d'être un simple exécutant qui applique des règles, l'arbitre attire à lui des contradictions qu'il doit apprivoiser :

- La rigidité de la loi à la flexibilité de l'esprit humain ;
- La recherche d'objectivité malgré la présence inévitable de la subjectivité.

Des lois qui évoluent sans cesse

Le législateur tente de coller au mieux à la réalité du terrain. Parmi les plus récentes modifications importantes, on cite souvent l'année 1970 avec l'introduction des cartons jaunes et rouges ou 1990 qui clarifie l'idée que le hors-jeu se juge au départ du ballon et non à l'arrivée... Parmi les dernières évolutions, tout le monde évoquera la Goal Line Technology en 2012 et l'Assistance Vidéo en 2018, voire les Cinq remplacements en 2020.

2016, moins médiatique et pourtant si fondamentale, reste l'année des « grands travaux » et de la grande réécriture des lois du jeu, visant à simplifier et à clarifier les règles pour les rendre plus accessibles et compréhensibles. Les modifications incluaient des changements dans la formulation, l'introduction de nouvelles définitions et la réorganisation des lois pour améliorer la clarté. Cette révision a été la plus importante jamais engagée depuis des décennies et a eu un impact significatif sur la manière dont le jeu est arbitré et compris de tous. La mission des arbitres a véritablement été révolutionnée par ces profondes modifications.

La lettre et l'esprit : l'intention du législateur

Le Préambule de l'IFAB, gardien des Lois du Jeu, pose un cadre improbable :

« Les Lois du Jeu ne peuvent envisager toutes les situations possibles et imaginables. Ainsi, lorsqu'elles ne prévoient pas un cas de figure, l'IFAB s'attend à ce que l'arbitre prenne une décision dans l'esprit du jeu et de ses Lois. »

Il doit alors se poser la question : « Qu'attend de moi le football ? ».

Cette phrase, en apparence anodine, est en réalité le socle philosophique de l'arbitrage. Il ne s'agit pas simplement d'appliquer mécaniquement une règle, mais de rechercher, dans chaque situation, la solution la plus juste au regard des valeurs du football.

La décision arbitrale : un acte humain, intelligent et émotionnel

La Loi 5, qui régit le rôle de l'arbitre, insiste sur cette nouvelle dimension.

« L'arbitre prend des décisions au mieux de ses capacités, conformément aux Lois du Jeu et dans l'esprit du jeu. »

Loi 5 – ARBITRE – 2 Décisions de l'arbitre

De prime abord, quoi de plus naturel que de dire que l'arbitre doit faire respecter les Lois du jeu ? Pourtant, cette phrase est l'essence même du problème ! Elle renferme une « profondeur philosophique » qui dépasse les seules « règles techniques » du football. Elle nous rappelle que l'arbitrage ne se réduit finalement pas à une application stricte des lois, mais qu'elle requiert également une compréhension logique et éthique du jeu. Elle reconnaît, dans la phrase qui suit immédiatement, la part d'humanité, d'émotion et de subjectivité inhérente à chaque décision :

« Les décisions arbitrales reposent sur l'opinion de l'arbitre qui décide de prendre les mesures appropriées dans le cadre des Lois du Jeu. »

Aujourd'hui, il faut reconnaître que l'arbitrage a dépassé, et depuis longtemps, le simple cadre de l'application des règles et du sport. Nous parlons, désormais, comme des scientifiques, des experts en psychologie. L'arbitre doit mobiliser et maîtriser différentes formes d'intelligence dont :

- Le quotient intellectuel, pour analyser rapidement des situations complexes, comprendre les enjeux, anticiper les conséquences de ses décisions et maîtriser la dimension technique du jeu ;
- Le quotient émotionnel, pour gérer la pression, rester maître de ses émotions, communiquer avec les joueurs et les entraîneurs, faire preuve d'empathie et de pédagogie, et maintenir son autorité sans autoritarisme.

L'exemple des cas pratiques - L'esprit du jeu à l'épreuve du règlement

Deux procès-verbaux récents de la section Lois du Jeu illustrent parfaitement cette tension entre règle et esprit.

Dans le premier cas, à la suite d'une blessure qui a nécessité des soins, l'arbitre a relancé le jeu oralement, de manière quasi confidentielle, alors que beaucoup de joueurs qui profitaient de cette pause se désaltéraient près des surfaces techniques. L'arbitre, n'ayant pas pris conscience des potentielles conséquences d'une reprise aussi confuse, puisque tous les joueurs n'étaient pas prêts, l'action s'est soldée par un but contesté et une réserve technique. Ici, la lettre de la loi aurait pu suffire à valider le but, mais l'esprit du jeu – le souci d'équité et de justice sportive – imposait une autre lecture : s'assurer que tous les joueurs étaient prêts avant de reprendre. Accorder un but dans ces conditions va à l'encontre de l'intégrité du football.

Dans un autre exemple, un jeune arbitre valide un but sur coup franc alors que le gardien, encore « collé » à son poteau, n'a pas eu le temps de placer son mur, puis revient sur sa décision après avoir pris conscience de l'injustice commise. Il annulera le but et fera retirer le coup franc. Cette capacité à reconnaître une erreur et à la corriger, même sous la pression, témoigne d'une fidélité à l'esprit du jeu supérieur à la simple application du règlement. Ecrit ainsi, on oublie tout le courage et

la lucidité qu'il faut avoir, au bout de 80 minutes de jeu, pour réaliser ce qui vient d'arriver, pour prendre conscience de la portée d'une telle situation, pour reconnaître auprès des autres acteurs et des spectateurs son erreur manifeste, non pas au regard des règles intrinsèques, mais bien de l'esprit. J'admire la maturité de ce jeune homme, son humilité à reconnaître ce que beaucoup ont oublié : sa nature humaine et sa faillibilité.

L'arbitre, gardien des valeurs et de l'humanité du football

Plus qu'un simple juge du terrain, il est le gardien des valeurs du football. Son rôle exige honnêteté, équité, respect, mais aussi une préparation mentale et émotionnelle pour résister à la pression et à la tentation de la facilité. Il doit incarner l'exemplarité, faire preuve de pédagogie et de clarté dans sa communication, et toujours se demander, face à l'imprévu ce qui convient le mieux pour notre sport et les valeurs qu'il représente.

Pour répondre, enfin, à la question introductive de notre propos, à savoir quel lien existe-t-il entre le Football et « L'Esprit des Lois », je citerai Voltaire qui nous rappelle qu'« ***Il est dangereux d'avoir raison dans des choses où des hommes accrédités ont tort.*** »." Cette formule illustre parfaitement la complexité de l'arbitrage, où l'application rigide des lois peut parfois entrer en conflit avec la sagesse et le bon sens. Les arbitres doivent savoir quand et comment appliquer les règles de manière juste, en tenant compte de l'esprit du jeu et des circonstances spécifiques.

L'art de l'arbitrage réside dans cette capacité à conjuguer rigueur, intelligence et humanité, à faire vivre l'esprit des lois au-delà de leur simple application. Le législateur, par la souplesse de ses textes, confie à l'arbitre une mission délicate mais essentielle : préserver l'intégrité, l'équité et la beauté du jeu. C'est à cette condition que le football demeure ce qu'il est, un sport universel, porteur de valeurs et d'émotions partagées.

Que ces propos favorisent une vraie prise de conscience de toutes ces dimensions, qu'ils encouragent toutes celles et tous ceux attirés par l'aventure d'une mission à la fois impossible, mais si profondément enrichissante, gratifiante et formative, qu'elle s'est avérée être **une véritable école de vie.**

L'ordre du jour n'ayant plus de points à évoquer, la séance est levée à 21h45.

Le secrétaire de séance,

Frédéric DONZEL

Le président de la Section Lois du jeu,

Sébastien Mrozek